

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-303

Objet : Ressources humaines – recrutement saisonniers Domaine du lac de Champos Année 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant la nécessité de recruter des saisonniers pour la saison estivale 2025 sur le Domaine du Lac de Champos ;

DECIDE

Article 1 – De signer les contrats de travail suivants en application de l'article 3, L 332-23 du code général de la fonction publique, pour accroissement saisonnier d'activité et pour la période du 24 mai 2025 au 31 août 2025.

Nom - Prénom	Poste
BELMEDANI Bouziane	Maitre-nageur sauveteur
BERNARD David	Agent d'accueil réceptionniste camping
BIED Lucien	Maitre-nageur
BOIS Clotilde	Assistant maitre-nageur sauveteur
COMTE Flavie	Animatrice du camping
GACHET Cindy	Agent snack
HAMITOUCHE Réna	Agent d'accueil et de location
LAFFONT Paul	Agent snack et de location
LAURENT Kylian	Chef de poste, maitre-nageur sauveteur
MASSON Mathéo	Agent de location
MEBARKI Badis	Agent de location
MOHAMED ALI Lahika	Agent d'accueil
ORGEOLET Barbara	Agent de location
PENEL Romane	Agent snack
POLLIEN Lisa	Agent d'accueil
RIGAUT Iwane	Agent de snack
SINCERETTI Pascal	Maitre-nageur sauveteur

Article 2 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 21/05/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo